

Pour la séance ordinaire du 7 novembre 2023

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. **Déclaration du maire**
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Période de questions
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023
- 6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois d'octobre 2023 au montant de 1 800 204.82 \$
- 7. **Dépôts**:
- 7.1 Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de septembre 2023: 5 420 903 \$
Valeur au cours du mois de septembre 2022: 5 931 117 \$
Valeur pour l'année 2023 : 47 293 692 \$
Valeur pour l'année 2022 : 46 623 422 \$

- 7.2 > Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 19 octobre 2023
- 7.3 Rapport des dépenses autorisées pour le mois de septembre 2023 Règlement numéro 217-2018
- 7.4 Procès-verbal de la vente pour non-paiement de taxes du 26 octobre 2023
- 7.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

8. <u>GESTION ET ADMINISTRATION</u>

8.1 Règlement numéro 150-02-2023 modifiant le Règlement numéro 150-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel qu'amendé

- Nomination de madame la conseillère Marilou Laurin, à titre de mairesse suppléante pour l'année 2024
- 8.3 Désignation d'un substitut du maire pour représenter la Ville de Brownsburg-Chatham au conseil de la MRC d'Argenteuil
- Autorisation de lancement d'un appel d'offres public visant des travaux de rénovation de l'aréna Gilles-Lupien
- 8.5 Octroi de contrat pour des travaux de rénovation à l'hôtel de ville
- 8.6 Remplacement des résolutions 22-02-50 et 23-01-27 Établissement de comités et nomination des membres
- 8.7 Autorisation de mandat à DHC avocats inc. Dossier 700-17-019980-233 Demande introductive d'instance en acquisition de droit de propriété par prescription décennale
- 8.8 Avis de motion et dépôt Règlement numéro 266-01-2023 modifiant le Règlement numéro 266-2019 concernant les conditions préalables à l'entretien hivernal des chemins privés
- 8.9 Avis de motion et dépôt Règlement numéro 269-01-2023 modifiant le Règlement numéro 269-2019 concernant les conditions préalables à l'entretien estival des chemins privés
- 8.10 Avis de motion et dépôt Règlement d'emprunt numéro 329-2023 concernant la reconstruction du pont de la montée Clark et décrétant un emprunt et une dépense de 1 910 220 \$
- 8.11 Nomination d'un délégué principal, d'un délégué substitut et d'un substitut au délégué substitut à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes Remplacement de la résolution 21-11-452
- 8.12 Nomination d'une représentante principale et d'un représentant substitut de la Ville au centre de tri « Tricentris » Remplacement de la résolution 21-12-502
- Autorisation d'un dépôt de projet par la MRC d'Argenteuil, visant à partager une ressource professionnelle un dessinateur pour le Service de génie civil embauchée par la MRC, dans le cadre du volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 8.14 Résultats d'une demande de prix Services professionnels pour l'audit des rapports financiers 2023-2024-2025 Octroi de mandat

9. RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Coordonnateur Camping et Marina Fin de la période de probation et permanence
- 9.2 Embauche de pompiers à temps partiel et premiers répondants
- 9.3 Mises en disponibilité en référence aux résolutions 23-09-325 et 23-10-367

- 9.4 Embauche d'une ressource au poste d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture Poste syndiqué temporaire à temps plein
- 9.5 Embauche d'une ressource au poste de préposé aux loisirs au Service des Loisirs et de la Culture Poste syndiqué permanent à temps plein

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Acceptation finale des travaux Développement domaine Pine Hill phase 2 Rue de Düren
- 10.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec Référence AP-2024 achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière
- 10.3 Mandat à la firme DEC Enviro pour la mise à jour de l'étude géotechnique pour la reconstruction du pont de la montée Clark
- 10.4 Adoption des modifications au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024

11. *LOISIRS*

11.1 Renouvellement de l'entente de services avec le « Club Golf et Auberge Oasis » pour la saison 2023-2024 du Centre de ski de fond « La Randonnée »

CAMPING MARINA

11.2 Mise en disponibilité pour l'entretien et réparation des quais

12. <u>SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE</u>

- 12.1 Autorisation de lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie
- Mise en disponibilité et octroi de contrat pour le remplacement de deux unités de chauffage à gaz à la caserne 1

13. <u>SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE</u> <u>L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</u>

- 13.1 Demande de dérogation mineure DM-2023-00684 Propriété située au 193, chemin Dalesville Sud (lot 4 234 508 du cadastre du Québec) Implantation des constructions accessoires
- Demande de PIIA numéro 2023-056 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché Propriété située au 529, route du Canton (lot 4 422 995 du cadastre du Québec)
- Demande de PIIA numéro 2023-058 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement de la toiture et de la porte d'entrée principale) Propriété située au 256, rue des Érables (lot 4 236 299 du cadastre du Québec)

- Demande de PIIA numéro 2023-059 relative à une demande de certificat d'autorisation visant l'installation d'une enseigne Lot 4 235 883 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Érables
- Demande de PIIA numéro 2023-060 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale Lot 6 544 800 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Érables
- Demande de PIIA numéro 2023-061 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation trifamiliale Lot 6 544 801 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Érables
- Demande de PIIA numéro 2023-063 relative à une demande de certificat d'autorisation visant les rénovations extérieures du bâtiment principal Propriété située au 997, route des Outaouais (lots 4 423 151 et 6 155 314 du cadastre du Québec)
- Avis de motion et dépôt Projet de règlement numéro 197-06-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone Pl-536 à même les zones Pl-505 et Pl-511
- 13.9 Adoption du projet de règlement numéro 197-06-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone Pl-536 à même les zones Pl-505 et Pl-511
- 13.10 Cession aux fins de parcs, terrain de jeux ou d'espaces naturels Demande de permis de lotissement numéro 2023-00026 Création des lots 6 592 950 à 6 592 986 du cadastre du Québec
- 13.11 Autoriser la signature de l'entente promoteur entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9485-9840 Québec inc concernant le développement du Quartier Marina
- Résolution modifiant la résolution 22-12-493 afin d'ajouter les lots 6 544 262 et 6 544 271 à l'acceptation provisoire d'une partie de la montée Silverson et du chemin du lac Wilson Anciennement connu sous le nom de la rue de Singapour
- 13.13 Projet d'exclusion de la zone agricole visant à corriger les limites du périmètre urbain de Saint-Philippe Est Demande formelle à la municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil
- Requête d'un propriétaire visant à ce que la Ville dépose une demande formelle à la municipalité régionale de comté d'Argenteuil afin de déposer une demande à portée collective à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec Lot 4 422 547 du cadastre du Québec
- 13.15 Demande d'autorisation auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre l'aliénation du lot 6 591 510 du cadastre du Québec

- 13.16 Désignation et nomination de rues publiques : Développement du Quartier Marina
- 13.17 Désignation et nomination de rues publiques : Développement du Quartier Woodbine
- 13.18 Mise en disponibilité pour l'achat d'ordinateurs portables pour le Service du développement et de l'aménagement du territoire
- 14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE



Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada Province de Québec M.R.C. d'Argenteuil Ville de Brownsburg-Chatham

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1, TEL QU'AMENDÉ

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7^e jour du mois de novembre 2023 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général; Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), toute municipalité locale doit adopter un règlement par lequel elle impose, sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe payable par le client du service;

CONSIDÉRANT le règlement municipal numéro 150-2009 adopté le 3 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} août 2016, le montant de la taxe était établi à 0,46 \$ par mois pour chaque numéro de téléphone;

CONSIDÉRANT les années passées depuis cette dernière révision et l'évolution normale des dépenses des centres d'appels d'urgence 9-1-1, il est apparu opportun d'actualiser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, pris par le décret 1417-2023 du 30 août 2023, entrait en vigueur le 28 septembre 2023, portant à 0,52 \$ par mois le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à compter du 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement provincial instaure un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit donc adopter et transmettre à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ ce qui suit par règlement du conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham :

ARTICLE 1

L'article 2 du règlement numéro 150-2019, tel qu'amendé, est remplacé par le suivant :

« 2. À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ. ».

ARTICLE 2

Le règlement numéro 150-2019, tel qu'amendé, est modifié par l'insertion après l'article 2, du suivant :

« 2.1. Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005\$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14). ».

ARTICLE 3

Avis public:

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Kévin Maurice	Pierre-Alain Bouchard
Maire	Greffier et directeur du Service juridique
Adoption :	7 novembre 2023
Entrée en vigueur (Gazet	te officielle du Québec):

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

PROVINCE DE QUÉBEC AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 150-02-2023

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham:

Avis public est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 7^e jour du mois de novembre 2023 au lieu ordinaire des séances, a adopté le Règlement numéro 150-02-2023 modifiant le Règlement numéro 150-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel qu'amendé.

Ce règlement est entré en vigueur le X, soit à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce Xe jour du mois de X 2023.

Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur - Règlement numéro : 150-02-2023

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le X 2023 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce Xe jour du mois d'X de l'an 2023.

Signé :
Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique